

BULLES D'AIR EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dispositif de résidence d'éducation artistique et d'action culturelle en bande dessinée

Bulles d'air est un dispositif de résidence de dessinateur ou scénariste de bande dessinée (BD), pour développer un travail d'éducation artistique et d'action culturelle. *Bulles d'air* vise à promouvoir la bande dessinée, faire découvrir la richesse et la variété de sa production

Le territoire Nouvelle Aquitaine, empreint d'une forte identité bande dessinée, abrite un nombre conséquent d'auteurs de BD qui y résident toute l'année, mais aussi d'acteurs culturels comme la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême. Afin de renforcer les liens entre ces créateurs et les populations du territoire, la DRAC Nouvelle Aquitaine a mis en place un dispositif d'éducation artistique et d'action culturelle, intitulé ***Bulles d'air en Nouvelle Aquitaine***.

Ce dispositif propose à un territoire volontaire et à sa population de **tisser des liens étroits** par la présence d'un auteur de BD résidant en Nouvelle Aquitaine. Dans le cadre d'une résidence, l'auteur partage des temps d'ateliers, de rencontres et d'échanges qui permettent à des publics variés de découvrir l'univers du 9^e art ainsi que le parcours et l'œuvre de l'artiste.

Ce dispositif s'adresse prioritairement, mais non exclusivement, à un public jeune.

NATURE DE LA RÉSIDENCE :

La résidence de médiation autour de la création en bande dessinée s'adresse prioritairement à des groupes de jeunes en temps scolaire et/ou hors temps scolaire, mais aussi à des publics défavorisés ou éloignés de la culture (allophones, en situation d'illettrisme, jeunes placés sous main de justice) et se décline selon les modalités suivantes :

- un projet d'éducation artistique permettant au public de se confronter à la création en bande dessinée à travers la réalisation d'une production (individuelle ou collective selon le choix de l'auteur)
- un volet restitution ouvert sur le territoire, au cours duquel les participants et l'auteur donneront à voir les réalisations sous diverses formes (présentation/rencontre, exposition, etc.)
- un volet rencontre, organisé en lien avec les établissements culturels ou sociaux du territoire investi, au cours duquel l'auteur présentera son travail auprès de publics divers.

La résidence peut aborder, en fonction des choix de l'auteur, l'écriture du scénario, les diverses formes de narration graphique, la création numérique en bande dessinée...

PUBLICS CIBLÉS :

Jeune public (scolaire et/ou hors temps scolaire) ou public éloigné de l'offre culturelle

DURÉE DE LA RÉSIDENCE :

Pour s'adapter au mieux aux réalités locales et aux engagements professionnels des auteurs, la résidence peut prendre deux formes :

- **une résidence de 1 à 3 mois**. Cette résidence peut être fractionnée en 2 ou 3 périodes sans se diluer dans le temps. L'auteur intervient 10 à 12 h par semaine dans le cadre d'ateliers formalisés. Il est libre d'occuper le reste de son temps pour son travail personnel ou des interventions ponctuelles sur le territoire. La résidence continue implique la mise à disposition d'un logement et d'un lieu de travail à l'auteur par le porteur de projet ou par les établissements bénéficiaires de l'action.

OU :

- **un compagnonnage** qui se déroule à proximité du lieu de vie de l'auteur et lui évite ainsi de rompre avec ses activités professionnelles. L'auteur intervient régulièrement sur un territoire de proximité sans nécessiter d'hébergement. Il s'agit d'encourager la valorisation des auteurs néo-aquitains sur leur propre territoire et de permettre la création de projets littéraires et artistiques entre ces auteurs et une structure du territoire. Le compagnonnage peut se dérouler sur 1 à 8 mois et propose une action ambitieuse laissant large place à la pratique artistique.

BULLES D'AIR EN NOUVELLE-AQUITAINE

CONDITIONS FINANCIÈRES :

La structure qui organise la résidence ou le compagnonnage est porteuse du projet. Elle présente un budget global du coût de l'opération intégrant les différentes dépenses : rémunération de l'auteur, logement, frais de réalisation des activités avec le public (hors rémunération de l'auteur), frais de déplacement si c'est le cas, etc.

La subvention de la DRAC est versée au porteur de projet. Le montant de la subvention prend en compte le coût total du projet. Elle porte au plus sur 50 % de ce coût pour une résidence et de 70 % pour le compagnonnage

La subvention de la DRAC n'excède pas 6 000 € pour une résidence continue de 3 mois, et 7 000 € pour un compagnonnage (cf. contrat de filière). Cette subvention vise prioritairement à prendre en charge la rémunération de l'auteur qui devra respecter les tarifications recommandées par le ministère de la Culture.

Les projets présentés au titre de Bulles d'air sont encouragés à croiser d'autres dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par les Rectorats, les DRAAF, les contrats de ville, les projets en faveur des publics défavorisés ou éloignés de la culture (allophones, illettrisme, etc.) ou encore le Contrat de filière livre et lecture en Nouvelle-Aquitaine.

COORDINATION et ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE du PROJET

Le porteur de projet désigne un référent qui sera l'interlocuteur de l'auteur et des partenaires sur le territoire. Ce référent prépare la programmation littéraire et les rencontres avec les jeunes en étroite collaboration avec l'auteur accueilli.

ÉLIGIBILITE DU PROJET

Le candidat propose un projet de médiation et de rencontres planifié sur 1 à 8 mois, selon la forme retenue, et des actions originales ayant pour cœur la pratique artistique. Elles ciblent un ou plusieurs groupes de jeunes au sein desquels il est souhaitable d'encourager la mixité des publics (handicap, illettrisme, allophone).

La résidence, ou le compagnonnage, sont l'occasion pour les publics de rencontrer un créateur, de s'initier à une pratique artistique, mais également de découvrir plus largement la bande dessinée à travers son histoire, ses évolutions et la diversité de sa production. Dans cette optique le porteur de projet est incité à se rapprocher la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême ou d'une structure spécialisée dans le secteur de la BD installée à proximité de leur territoire pour envisager un complément à la résidence, notamment une visite du musée de la bande dessinée, d'une exposition, d'un festival ou d'un salon.

CHOIX DE L'AUTEUR

L'auteur doit :

- Être dessinateur/trice, scénariste de bande dessinée résidant en Nouvelle Aquitaine,
- Avoir réalisé au moins une bande dessinée publiée à titre individuel et à compte d'éditeur ou au moins un récit dans une revue de bande dessinée.
- Souhaiter développer un projet d'éducation artistique et culturelle et de médiation auprès d'un public jeune éloigné de l'offre culturelle et s'engager avec différents acteurs du territoire,
- Disposer d'un véhicule personnel pour les déplacements sur le territoire.

Le dossier de présentation du projet doit comporter :

- Un curriculum vitae, auquel seront joints des éléments représentatifs du travail artistique et le projet de résidence ou de compagnonnage de l'auteur(e),
- Un dossier présentant les projets déjà menés en direction de publics.
- Une note d'intention décrivant le projet d'éducation artistique et d'action culturelle qui pourrait être développé dans le cadre de la résidence ou du compagnonnage.

Le porteur de projet peut soit, en concertation avec la DRAC, lancer un appel à candidature pour recruter un auteur et avoir ainsi une grande diversité de propositions à choisir ; soit proposer des auteurs qu'il a lui-même identifiés. Cette candidature fera l'objet d'un comité de sélection constitué par les services de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

BULLES D'AIR EN NOUVELLE-AQUITAINE

CALENDRIER DU DÉPÔT DES DOSSIERS

La DRAC Nouvelle-Aquitaine lance cet appel à projet à compter du **15 février 2018** pour des projets se déroulant sur l'année scolaire 2018-2019.

Retour des dossiers de candidature le **15 avril 2018** aux différents interlocuteurs à la DRAC Nouvelle-Aquitaine (conseillers ACT/ Livre et lecture des différents sites) par voie numérique.

CONTACTS : veuillez adresser le dossier par voie numérique aux conseillers livre et lecture (CLL) et action culturelle et territoriale (CACT)

Pour un projet se déroulant sur le territoire de l'ex-Aquitaine à :	elisabeth.meller@culture.gouv.fr ; laure.joubert@culture.gouv.fr (CLL) marie-helene.rouaux@culture.gouv.fr ; sylvie.minvielle@culture.gouv.fr ; isabelle.farcat@culture.gouv.fr (CACT)
---	---

Pour un projet se déroulant sur le territoire ex-Poitou-Charentes à :	vincent.calvet@culture.gouv.fr (CLL) gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr (CACT)
---	---

Pour un projet se déroulant sur le territoire ex- Limousin à :	joelle.bourlois@culture.gouv.fr (CLL) sophie.girodon@culture.gouv.fr (CTAC)
--	---

Pour concevoir le projet de résidence, ainsi que son programme d'action culturelle sur le territoire et définir les conditions d'accueil de l'auteur, le porteur de projet peut se tourner, en tant que de besoin, vers la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, ressource pour ce qui concerne la bande dessinée : Pili Muñoz : pmunoz@citebd.org. La Cité peut notamment être sollicitée pour une aide à la rédaction d'un appel à candidature et participer à sa diffusion auprès de la communauté des auteurs de la région.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Le porteur de projet propose à la DRAC Nouvelle-Aquitaine un dossier décrivant les conditions de réalisation de la résidence ou du compagnonnage : calendrier, territoire, durée, objectifs, lieux mis à disposition, publics bénéficiaires, partenaires sur le territoire, etc. Le projet décrit les actions d'éducation artistique, le parcours et le projet de l'auteur, les modalités de son recrutement, et joint le budget prévisionnel global détaillant les coûts et les recettes.

Les dossiers sont examinés par la DRAC en concertation avec les institutions et collectivités partenaires du projet. Le porteur de projet est **informé de la validation ou non de son dossier par courriel et/ ou courrier fin juin 2018.**